



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 116-01-2005(22-3)

ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre avis que le 6 juin 2022 lors de la tenue d'une séance ordinaire publique, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté le règlement 116-01-2005(22-3) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal;

Le présent règlement vient modifier le règlement 116-2005(22-2) pour ajouter une disposition concernant la rémunération de base du conseiller qui occupe le poste de maire suppléant;

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Anne Pouleur
Greffière & trésorière adjointe

=====

=====